

2010

L'accueil en France des étudiants étrangers



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

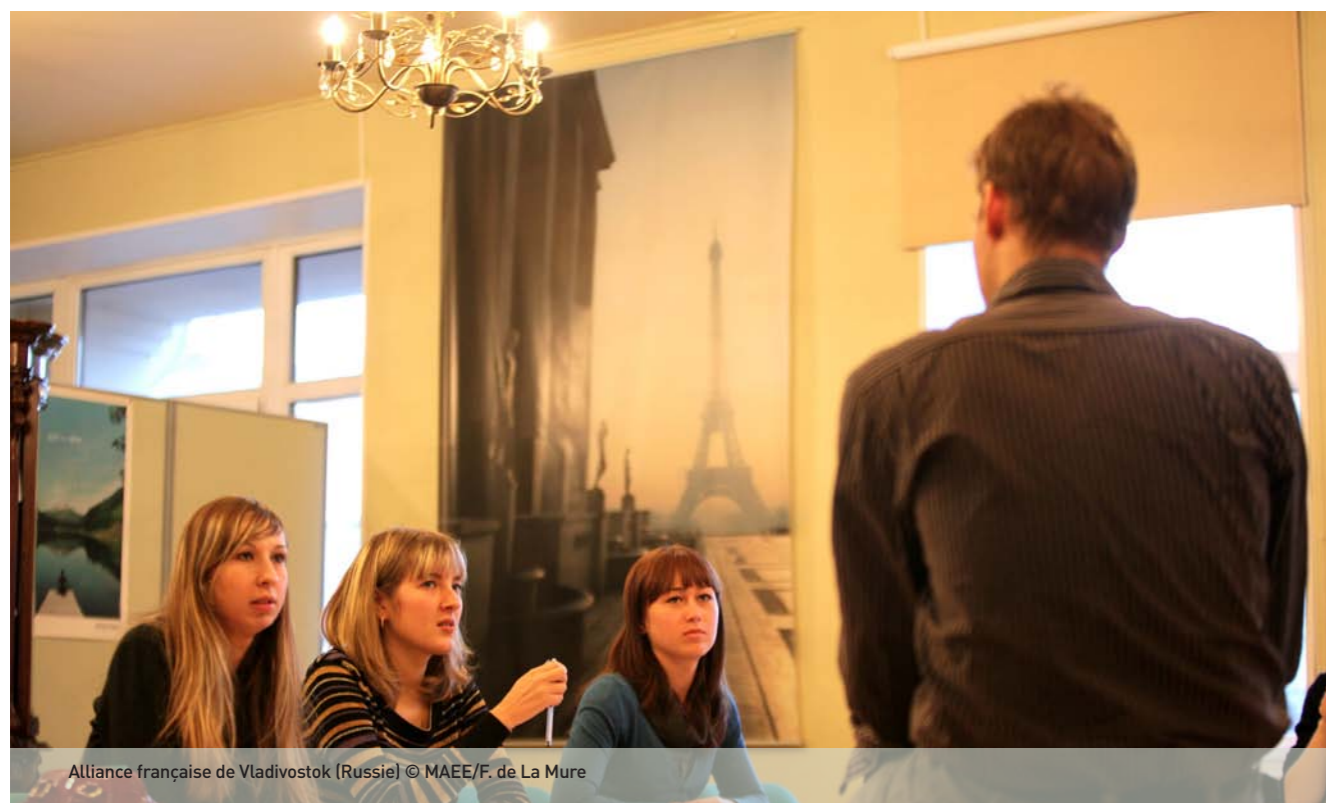


Promouvoir la mobilité étudiante

Mobilité des étudiants et des chercheurs étrangers : rendre la France plus attractive

Les atouts dont la France dispose pour attirer sur son territoire les chercheurs, les professeurs, les étudiants et les entreprises doivent être mis en valeur et développés en coordination avec tous les acteurs concernés. Les universités françaises doivent renforcer leur compétitivité à l'international de façon à attirer les meilleurs étudiants étrangers. Dans les domaines scientifiques, leur présence permet de compenser la rareté relative des vocations d'étudiants français, particulièrement au niveau doctoral. Notre pays doit également valoriser les évolutions et réformes récentes menées dans les universités françaises, les mesures favorisant l'implantation d'investissements étrangers sur son territoire et le développement des dispositifs d'incitation à l'exportation.

La **Direction des politiques de mobilité et d'attractivité** du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) s'inspire du « modèle » des pôles de compétitivité, créés en 2005 dans le cadre de l'aménagement du territoire : regroupant les laboratoires de recherche, les universités et les entreprises d'une même région, ces pôles de compétitivité ont eu d'emblée pour objectif de faire travailler ensemble des acteurs peu habitués *a priori* à cette coordination. De la même manière, la réunion, dans une même entité administrative, de ces trois secteurs (entreprises, laboratoires de recherche, universités) permet de dépasser des frontières de plus en plus poreuses et d'aborder les enjeux liés à la mobilité internationale avec l'ensemble de ces relais français d'influence.



Alliance française de Vladivostok (Russie) © MAEE/F. de La Mure

Une stratégie pour l'attractivité

Mesures incitatives mises en place

Pour encourager l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers dans nos établissements d'enseignement supérieur, la France s'est dotée ces dernières années de **plusieurs outils** :

- création d'une **Agence nationale de la recherche** visant à accroître le nombre de projets de recherche ;
- création des **PRES** (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), qui permettent aux universités, aux grandes écoles et aux organismes de recherche de mutualiser leurs moyens et activités ;
- accroissement du **budget** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- renforcement de l'**autonomie des universités** en application de la loi relative aux libertés et responsabilités

des universités, qui permet notamment aux universités de créer des fondations permettant de lever des fonds privés.

Avec **CampusFrance**, la France s'est dotée d'une structure opérationnelle dédiée à la mobilité internationale. Présente dans plus d'une centaine de pays étrangers, les Espaces CampusFrance assurent, sous l'égide des ambassades françaises à l'étranger en lien avec les établissements d'enseignement supérieur français, la promotion des formations supérieures auprès d'étudiants étrangers, notamment dans le cadre de salons de l'éducation. Ces Espaces conseillent et orientent les étudiants étrangers porteurs d'un projet d'étude dans notre pays et servent de guichet unique pour toutes les démarches avant leur arrivée en France.

LA SEMAINE FRANCO-BRÉSILIENNE DES FORMATIONS SUPÉRIEURES

Organisée conjointement par l'Agence CampusFrance, l'ambassade de France et le CenDoTec, cette semaine s'est tenue du 2 au 8 octobre 2009 à Sao Paulo, à Belo Horizonte et à Rio de Janeiro.

Cette Semaine s'est inscrite dans un agenda politique, culturel et scientifique très dense : *l'Année de la France au Brésil en 2009*. Elle en a constitué l'événement académique majeur. Elle s'est notamment appuyée sur les derniers accords stratégiques signés fin 2008 entre la France et le Brésil, portant sur l'environnement, l'énergie, le transport et l'aérospatiale ou la formation professionnelle, chaque thème trouvant écho dans tout ou partie de cette manifestation.

En miroir, des événements organisés en 2005 dans le cadre de la semaine du Brésil en France, la *Semaine franco-brésilienne des formations supérieures* s'est développée selon plusieurs formats : colloque, salon étudiant, rencontres et ateliers. Elle s'est adressée à différents publics : universités françaises et brésiliennes, entreprises et étudiants.

La *Semaine franco-brésilienne* a réuni 110 institutions françaises et brésiliennes et a mobilisé 7 500 visiteurs sur les différents salons (étudiants de master

et de doctorat). Elle a permis d'organiser 700 entretiens d'étudiants ciblés (après sélection des CV) et 150 rencontres interuniversitaires en vue de la signature d'accords de coopération. Des chiffres qui attestent d'une vraie performance, reconnue par tous : établissements, partenaires et médias.



Semaine CampusFrance au Brésil © CampusFrance



L'attractivité de nos établissements de formation repose également sur les conditions d'accueil des étudiants étrangers. Pour cela, le MAEE a mis en place **une charte de qualité** signée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les conférences d'établissement et les opérateurs (Égide et le CNOUS [Centre National des œuvres universitaires et scolaires]). Ceux-ci s'engagent à veiller à l'insertion

des boursiers étrangers du gouvernement français dans leur établissement d'accueil et d'une façon plus générale aux conditions d'accueil de l'ensemble des étudiants étrangers.

La **Fondation nationale Alfred Kastler** contribue au bon accueil en France des chercheurs étrangers grâce à une politique de partenariats avec des organismes de recherche.

ÉGIDE ACCOMPAGNE LE PROGRAMME « 300 JEUNES CADRES POUR LE MALI »

Ce programme d'excellence, financé à parité par le MAEE et le Mali, vient de célébrer ses dix années d'existence. Il a déjà permis de former en France 162 jeunes lauréats maliens avec le soutien d'Égide.

Il s'est fixé pour objectif de former 300 jeunes cadres maliens en France, afin de répondre aux besoins de cadres de haut niveau dans les entreprises et la haute fonction publique du pays.

Les besoins en formation ont ainsi été établis en concertation avec les grandes entreprises du Mali, qui ont défini leurs attentes en termes d'emploi. Cela permet la sélection et l'orientation des

nouveaux lauréats dans les filières prioritaires, essentiellement en sciences et technologies et en économie-gestion.

162 jeunes bacheliers ont pu bénéficier d'une bourse du gouvernement français ou du gouvernement malien pour suivre en France un cursus complet de master ou en doctorat. En 2009, le budget consacré par l'ambassade de France à Bamako s'est élevé à 780 000 euros.

Égide assure la gestion du séjour des étudiants boursiers du gouvernement français, soit la moitié des lauréats. Il leur propose ainsi un ensemble de prestations couvrant l'accueil, de la mise en place du voyage au versement de la bourse, en passant par l'hébergement, les démarches administratives, l'assurance ou le suivi pédagogique.

Un suivi de proximité est également assuré par l'université Joseph Fourier (UJF), partenaire du programme, lors des deux premières années d'études sur le pôle universitaire de Valence.

Ce programme d'excellence s'appuie sur une sélection très rigoureuse, basée sur une moyenne de 14 sur 20 au moins en classe de lycée, au baccalauréat, puis lors des épreuves écrites et orales du concours. Cette qualité se retrouve ensuite lors du parcours des étudiants : plusieurs d'entre eux ont déjà intégré Polytechnique ou Centrale Paris, et la notoriété du programme, désormais bien assise, permet de faciliter leur embauche à leur retour au Mali.



Égide soutient de jeunes cadres maliens © Égide/Daniel Albert

Viser l'excellence dans la politique de bourses

L'attribution de bourses de vie à des étudiants étrangers par le MAEE contribue naturellement à l'attractivité de la France. En 2009, le MAEE a consacré un **budget de 86 millions d'euros au financement de ces bourses**. L'objectif est d'accroître le nombre de partenaires impliqués en encourageant les entreprises et les collectivités territoriales à participer à l'effort de formation des étudiants étrangers, dont certains bénéficient d'une aide directe de leur gouvernement. 80 % de ces allocations sont financées sur le budget des ambassades de France à l'étranger, qui en déterminent les critères d'attribution, en concertation avec les autorités locales. Par le **programme Eiffel**, le MAEE alloue également des bourses sur la base de priorités géographiques (pays émergents d'Asie et Amérique latine) et thématiques, (droit et sciences politiques, économie et gestion, sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur). Par ailleurs, les **bourses d'excellence Major** sont destinées à aider, chaque année, les meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger à poursuivre des études de haut niveau dans l'enseignement supérieur français.

Développer les partenariats

- Avec les **grands groupes industriels français** dans les secteurs de haute technologie, pour attirer davantage d'étudiants des pays émergents. Des bourses comme celle du programme Thales-MAEE permettent le cofinancement de près de 150 étudiants ;
- Avec des gouvernements finançant leurs étudiants en France : Inde, Venezuela, Chili, Pakistan, Syrie, Brésil, Gabon, Indonésie.

Soutenir les formations à l'étranger des établissements français

Les universités et écoles françaises développent leurs activités à l'étranger soit en mettant en place des diplômes conjoints ou des doubles diplômes – notamment dans les pays européens – soit en « exportant » certaines de leurs formations à l'étranger : École centrale à Pékin, université Paris-IV aux Émirats arabes unis par exemple. En outre, certaines universités sont



© MAEE



créées à l'étranger avec le soutien du MAEE, tels le projet d'université des sciences et technologie d'Hanoï, l'université française d'Égypte ou l'Université franco-arménienne. D'une façon générale le MAEE tend à développer tout particulièrement les échanges universitaires avec les pays émergents des cinq continents.

Enfin, une attention particulière est portée à la recherche en sciences sociales et humaines et à l'archéologie à travers les 27 instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) et les quelques 160 missions archéologiques que la France soutient à travers le monde. Ces instituts et missions servent de vitrine au savoir-faire et à l'expertise française.

L'ACTION DU MAEE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

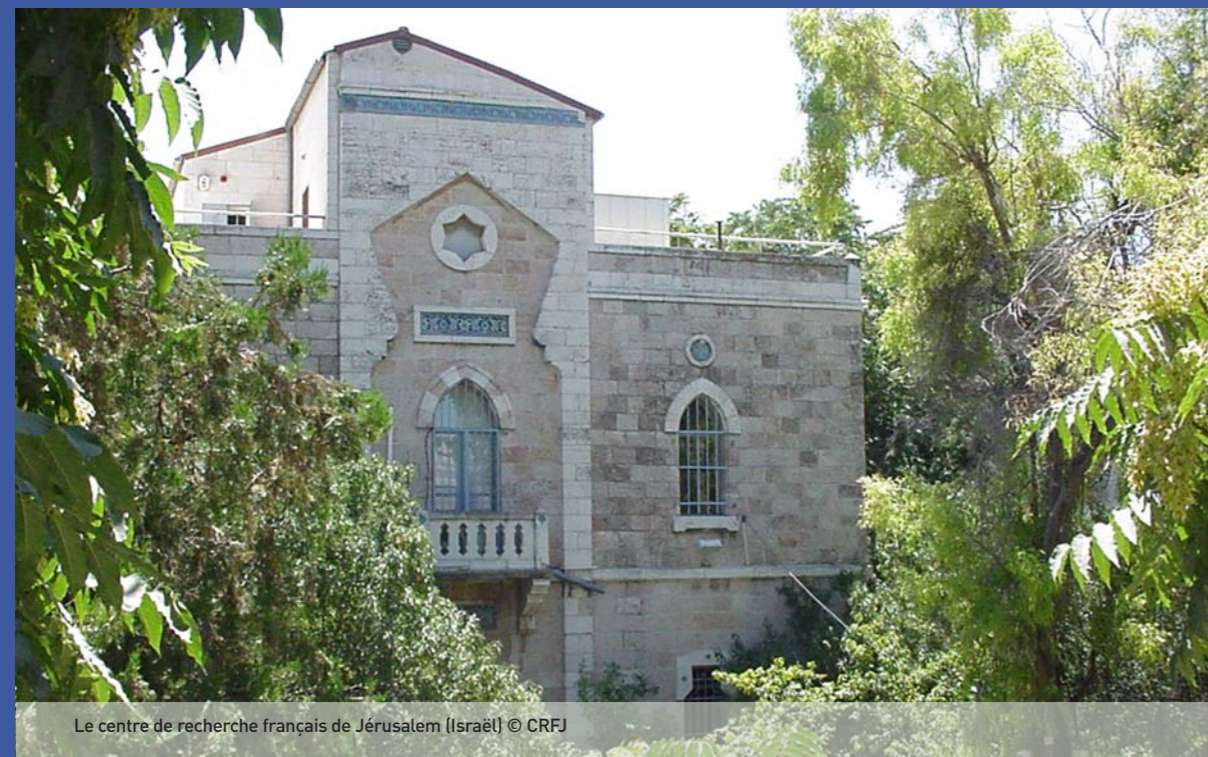
Dans le domaine des sciences humaines et sociales, le ministère des Affaires étrangères et européennes agit directement au moyen de plusieurs instruments :

- un réseau de 27 instituts de recherche français à l'étranger (IFRE), présent dans 35 pays et qui accueille près de 250 chercheurs, dont une centaine de chercheurs étrangers, permanents ou associés ;
- 160 missions archéologiques françaises à l'étranger (en 2010), qui participent pleinement à la mobilité et l'attractivité de la France ;
- la promotion de l'excellence de la recherche française, avec de nombreux projets financés

par l'Agence nationale de la recherche (en moyenne, près de 10 % des recettes des établissements en 2010) et des publications aux standards les plus exigeants ;

- l'offre de formations françaises à l'étranger ;
- la recherche à l'étranger et les institutions universitaires nationales ou régionales (180 actifs en 2010) ;
- le soutien à la mobilité des chercheurs français et étrangers par l'accueil et l'attribution de bourses de haut niveau.

Par sa contribution au dialogue politique bilatéral, ses thématiques de recherche adaptées aux contextes régionaux, l'offre d'expertise, la participation au débat d'idée et à l'analyse diplomatique, le réseau des instituts de recherche participe à la réponse française aux enjeux globaux et de développement.



Le centre de recherche français de Jérusalem (Israël) © CRFJ

Une stratégie pour la mobilité

Dans une économie mondialisée, le MAEE vise à faciliter au maximum la mobilité internationale des étudiants, chercheurs et entrepreneurs. Le ministère des Affaires étrangères et européennes, coordonnateur de notre présence à l'étranger, peut leur apporter une expertise et une connaissance du terrain particulièrement utiles.

Promouvoir la recherche

La présence des chercheurs français dans les réseaux internationaux et celle des chercheurs étrangers en France est particulièrement soutenue. Il s'agit de favoriser la **compétitivité de la recherche française et européenne sur la scène internationale** et d'œuvrer en faveur de la **recherche pour le développement**. La France renforce également les partenariats avec les pays industrialisés dans des secteurs clés de la recherche et de l'innovation et vers les grands pays émergents avec lesquels des programmes d'un haut niveau scientifique sont développés.

L'action du MAEE s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie interministérielle**, en relation étroite notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Si les institutions publiques (universités, grandes écoles, organismes de recherche, conférences d'établissements) participent à la définition et à la réalisation des projets, le **secteur privé sera de plus en plus associé** à ces partenariats. Parmi les programmes scientifiques bilatéraux, les **Partenariats Hubert Curien (PHC)** occupent une place privilégiée. Une soixantaine de ces partenariats sont actuellement mis en œuvre. La qualité scientifique, le

caractère innovant et la formation des jeunes sont des critères déterminants dans la sélection des projets. Les PHC ont un « effet de levier » important puisqu'ils permettent aux laboratoires français de se positionner ultérieurement sur des appels d'offres européens dans le domaine de la recherche.

Des actions de coopération sont cofinancées par certaines régions dans le cadre du programme **Action en région de coopération universitaire et scientifique (ARCUS)**. Celles-ci présentent le plus souvent un caractère interdisciplinaire.

L'insertion des établissements universitaires français dans les réseaux internationaux ainsi que l'harmonisation des diplômes au niveau européen facilite la mobilité des étudiants français hors de France. Un des **objectifs visés est que chaque étudiant français effectue une partie de sa formation hors de France**, en utilisant toutes les possibilités offertes par les programmes de mobilité européens tel ERASMUS, mais aussi par les partenariats établis entre établissements français et étrangers.



© CampusFrance



Le programme EIFFEL

La première promotion du programme de bourses d'excellence EIFFEL a été lancée en 1999.

Ce programme permet de financer soit une formation de niveau master, soit une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection de thèse. Ses objectifs sont de :

- former, dans les établissements d'enseignement supérieur français, les futurs décideurs étrangers du public et du privé dans trois domaines d'études prioritaires : sciences, économie-gestion, droit et sciences politiques ;
- encourager les candidatures d'étudiants originaires des pays émergents.

Depuis son lancement, le programme EIFFEL a permis de soutenir **4 163 étudiants d'excellence** sur plus de 13 000 candidatures pour le volet master et 365 étudiants sur 1 279 candidats pour le volet doctorat. Les promotions actuelles sont constituées de 400 étudiants de niveau master et de 70 de niveau doctorat.

1 de ces étudiants sur 2 est originaire d'Asie tandis que près de 1 sur 3 vient d'Amérique latine et centrale. En 2009, les plus forts contingents venaient de Chine, du Brésil, puis de l'Inde, de Russie et du Vietnam.

Ce dispositif est unanimement reconnu comme un outil au service de l'attractivité de la France. Il offre un parcours d'excellence à la française aux meilleurs étudiants étrangers et joue un rôle particulièrement utile pour l'ouverture à l'international des établissements d'enseignement supérieur français.



Réception des lauréats du programme Eiffel le 11 décembre 2009 © MAEE/Cyril Bailleul



© Jujhar Singh Pharwaha

Monsieur Jujhar Singh Pharwaha

**Promotion EIFFEL 2008 – 25 ans
École polytechnique/ENSEA – Paris**

Ingénieur réseaux et télécommunications
Ingénierie des systèmes industriels complexes
Nationalité : **indienne**

Lieu de résidence : **Montrouge – France**

Poste actuel : **Orange S.A.**

Chef de projet Services à valeur ajoutée à la Direction de plateformes des service (DPS)

“ J'avais commencé par regarder uniquement des pays anglo-phones comme la plupart de mes amis. Ensuite, je me suis tourné vers l'Europe, surtout la Scandinavie, la France et l'Allemagne. Étudiant ingénieur en Inde, j'ai appris que des écoles d'ingénieur françaises proposaient un accès en 2^e année de cycle d'ingénieur avec un apprentissage de la langue française en parallèle avec des cours techniques. Cette combinaison unique d'une possibilité d'apprendre une langue pendant mes études m'avait beaucoup plu. Suite à la présentation de l'ENSEA à Delhi, mon père et moi-même étions convaincus que je serais correctement accueilli et que le classement et le niveau de cette école dans le domaine de l'électronique étaient corrects. J'ai postulé à l'ENSEA, qui a proposé ma candidature au ministère des Affaires étrangères pour une bourse EIFFEL, et j'ai donc eu la chance de recevoir cette bourse. Je travaille actuellement comme chef de projet au sein d'Orange. ”



La Cité internationale universitaire, à Paris, est un lieu d'accueil et de logement pour les étudiants étrangers © MAEE/F. de La Mure



Quai d'Orsay/Entreprises

Le dispositif Quai d'Orsay/Entreprises a été mis en place en 2006. Il fédère les **programmes de bourses cofinancées par des entreprises et le MAEE**, que ceux-ci soient initiés et suivis par les ambassades de France ou par l'administration centrale. Il a vocation à s'appliquer **dans tous les pays** et concourt au développement de l'attractivité de la France sur le plan international en répondant à quatre objectifs principaux :

- accompagner l'action des **entreprises françaises** en direction des jeunes élites étrangères ;
- soutenir l'ambition internationale des **établissements d'enseignement supérieur français** ;
- encourager les **meilleurs étudiants étrangers** dans leur volonté de partage de savoirs et de compétences au meilleur niveau ;
- accroître les **moyens d'action de la France** dans le cadre de la mondialisation.

Grâce au dispositif Quai d'Orsay/Entreprises, la France cofinance des bourses avec des entreprises françaises.

Leurs succès industriels et économiques à l'étranger, notamment dans les technologies de pointe, leur assurent une crédibilité reconnue sur la scène internationale. Cette coopération public-privé favorise et développe l'accueil en France d'étudiants étrangers issus des meilleurs établissements dans leur pays d'origine.

Pour ouvrir l'accès, dans les meilleures conditions possibles, à un cursus d'études supérieures dans un établissement d'enseignement supérieur français de renom, en lien direct avec le monde professionnel, le dispositif **Quai d'Orsay/Entreprises** propose aux entreprises des **conventions de partenariat** permettant d'associer les moyens du MAEE à ceux du secteur privé, de grandes écoles et universités françaises renommées.

Depuis 2006, six programmes sont déjà mis en place : **THALES** (2006) ; **ORANGE, DCNS et ALTEN** (2008) ; puis le **CRÉDIT AGRICOLE S.A. et AIR LIQUIDE** (2010), dans un esprit de collaboration et de partage de compétences de haut niveau.



Qian Sun (Chine)

Diplômée d'un master en management des risques délivré par HEC Paris, avec le soutien du programme Thales Academia, cofinancé par le groupe Thales et le MAEE.

“ J'ai été chaleureusement accueillie à mon arrivée en France, non seulement par le gouvernement français (ministère des Affaires étrangères et européennes), mais aussi par le groupe Thales. Grâce à mon tuteur, j'ai pu découvrir l'univers passionnant de Thales lors de rencontres qui m'ont permis d'explorer différentes opportunités professionnelles en adéquation avec mon profil.

J'ai été particulièrement séduite par l'environnement international offert par cette entreprise. On m'a finalement proposé, au sein de ce groupe, un emploi d'analyste des risques, qui correspond parfaitement à ma formation. ”

Depuis 2006, **99 étudiants** ont été accueillis en France, dont 51 pour l'année 2008/2009, d'abord originaires de **l'Inde**, mais également de **Chine** et de **Russie** dès 2007/2008, puis du **Brésil** en 2008/2009.

Le MAEE :

- assure la **coordination** de ces partenariats ;
- s'engage à l'étranger dans l'**information** en direction des meilleurs étudiants des établissements locaux sur chacun des programmes de bourses ;
- apporte l'**expertise** de son réseau de coopération culturelle et scientifique ;
- attribue aux lauréats le **statut de boursier du gouvernement français** comprenant une **couverture**

sociale et les avantages qui s'y attachent (facilités de demande de visa, activités culturelles, etc.) ;

- il propose aux boursiers des **cours de français intensifs** avant leur départ, dispensés dans leur pays d'origine au sein des Alliances françaises.

Les entreprises allouent à chaque étudiant une **bourse de vie**, un **tutorat** au sein de l'entreprise et un **accompagnement** en fin de cursus pour l'orientation de sa carrière, pouvant aller jusqu'au recrutement.

L'accueil d'étudiants étrangers qui formeront demain les élites de leurs pays au sein de nos meilleurs établissements d'enseignement supérieur est un atout majeur, que le quai d'Orsay entend garantir et amplifier.



L'Alliance française d'Arequipa (Pérou) © MAEE/F. de La Mure

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction des politiques
de mobilité et d'attractivité

Sous-direction de l'enseignement supérieur

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr